

Service émetteur : Délégation Départementale de la Haute-Garonne
Unité Santé-Environnement
Affaire suivie par : Jean-Sébastien Dehecq
Courriel : ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr
Réf. : ARS/DD31/USE/26-078
Date : mardi 26 mai 2026

Mesdames, Messieurs les Maires
de la Haute-Garonne

Mesdames, Messieurs les Président.e.s
des EPCI de la Haute-Garonne

Objet : la lutte contre les moustiques vecteurs des virus du chikungunya, de la dengue et Zika sur votre territoire

Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les Président.e.s des EPCI,

Le « moustique tigre », *Aedes albopictus*, s'est adapté à nos environnements, depuis sa détection sur le territoire national en 2004. En 2025, 81 départements métropolitains sont déclarés colonisés (sur 96). En Haute-Garonne, il est considéré comme omniprésent dans la très grande majorité des communes.

Ce moustique est une préoccupation de santé publique en raison de sa capacité à transmettre des maladies dues aux virus du chikungunya, de la dengue et de Zika, aussi appelées « arboviroses ». L'année 2025 fut une année exceptionnelle pour la circulation épidémique de ces virus en France hexagonale (839 cas en 2025 contre 83 cas en 2024).

La Haute-Garonne reste un département à risque d'épidémie par le grand nombre de cas rassemblés sur son territoire, avec 84 cas gérés en 2025 (326 cas en Occitanie). Cette année, entre le 1^{er} et le 19 mai 2026, 4 cas importés ont déjà été gérés sur le département.

Les personnes malades à leur retour de voyage sont autant de sources de virus pouvant potentiellement contaminer les moustiques tigre présents localement.

L'essentiel sur le moustique tigre :

Les moustiques tigre femelles pondent dans des rétentions d'eau. Des moustiques adultes en émergent après une semaine généralement (une femelle pond près de 200 œufs dans sa vie qui dure 1 mois). Ces rétentions, nommées « gîtes », sont majoritairement de petits récipients en eau à proximité des habitations. Ils peuvent être souterrains ou aériens et ne dépendent pas de la nature du contenant (métal, plastique, pierre, béton, bois...).

Seuls les moustiques femelles adultes piquent. Ils peuvent devenir une source de nuisance si leur densité augmente. Le moustique tigre n'est pas naturellement porteur du virus. Il ne peut le transmettre que s'il a piqué une personne préalablement malade.

Toutefois, ce moustique se déplace peu (moins de 150 mètres dans sa vie) et persiste donc à proximité des gîtes de naissance. Toute nuisance locale indique la présence d'une source productive proche qu'il convient de rechercher et éliminer durablement.

Le décret n° 2019-258 du 29 mars 2019 a défini les missions des acteurs de terrain comme suit :

Missions des collectivités	Missions de l'ARS
<ul style="list-style-type: none"> • Désignation d'un référent pour la mise en œuvre des actions ci-dessous • Information de sa population sur les gestes de prévention des gîtes et des piqûres • Actions de prévention des situations à risque sur le domaine public • Gestion des signalements de situations à risques sur son territoire • Lutte contre les nuisances dues aux moustiques • Intégration d'un volet de lutte contre les moustiques dans le plan communal de sauvegarde (PCS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance épidémiologique des cas humains • Surveillance de la présence du moustique tigre en Haute-Garonne • Intervention rapide et massive autour de chaque malade confirmé afin de prévenir une épidémie • Financement et formation d'acteurs relais afin de démultiplier la sensibilisation en Haute-Garonne • Actions de formation des collectivités locales et professionnels de santé • Participation active à la gestion crise en cas d'épidémie lors de l'activation du dispositif ORSEC lutte antivectorielle

Il est dorénavant admis que l'éradication du moustique tigre n'est pas techniquement envisageable à l'échelle d'un grand territoire. Toutefois, il est possible de contenir cette nuisance locale en intégrant la lutte préventive à toutes vos activités de terrain. Votre rôle, conforté par le décret *supra*, est primordial pour agir sur votre environnement et aider les personnes à lutter contre le moustique tigre par les actions suivantes :

➤ **La lutte mécanique : éliminer durablement les sources de moustiques**

L'objectif de la lutte mécanique est la réduction durable du nombre de gîtes (tout récipient pouvant retenir de l'eau) où pondent les moustiques. Ces actions de repérage peuvent être renforcées dans les quartiers sources des signalements de nuisance.

Intégrer cette action à toutes les missions quotidiennes de vos équipes (entretien des espaces publics, contrôle du réseau pluvial, salubrité publique, aménagement urbain) permet de limiter les proliférations locales tout en incitant vos administrés à appliquer les bons gestes.

Un portail national fournit des informations sur le moustique tigre (mode de vie, répartition, risque sanitaire) et les moyens utiles de protection. Je vous invite à rediriger vos administrés vers ce site, en cas de signalement de nuisance : <https://signalement-moustique.anses.fr>.

Toute nuisance constatée a son origine dans un rayon d'environ 50 mètres, du fait de la faible dispersion des moustiques adultes (distance moyenne de dispersion). Les gîtes recherchés par ce moustique sont généralement de petits contenants en eau (eau claire, immobile, à l'ombre) au sol, enterrés ou aériens. Chacun peut généralement les éliminer durablement (destruction, élimination, remblais) sans utilisation d'insecticide et à moindre coût.

Désigner un référent technique pour la commune et l'intercommunalité permet d'avoir des destinataires privilégiés pour dispenser les informations utiles à vos services et aux habitants sur les mesures préventives, le contrôle des environnements pour la détection et l'élimination des gîtes.

Aussi, je vous invite à transmettre ses coordonnées à mes services : ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr

➤ **La lutte avec des insecticides : peu efficace contre les nuisances**

La lutte contre la nuisance par le seul usage d'un insecticide n'est pas recommandée.

De tels traitements contre les moustiques adultes n'ont pas d'efficacité durable contre la nuisance car la rémanence de ces produits est faible. De plus, ils n'agissent pas sur les gîtes qui continuent de produire des moustiques, renouvelant rapidement leur population locale.

Certains de ces insecticides peuvent avoir des impacts environnementaux et des contraintes de manipulation qui

nécessitent un appui technique pour leur application. Ils nécessitent l'obtention du certificat Certibiocide¹ par vos agents, pour leurs achats et usages.

L'utilisation de biocides contre les moustiques à l'état larvaire dans l'eau des gîtes est une solution uniquement pour les gîtes qui ne peuvent être éliminés, rangés, comblés.

➤ Sensibiliser et mobiliser vos acteurs de terrain

La diffusion des bons gestes de prévention des gîtes et des piqûres est un enjeu majeur pour que vos administrés deviennent des acteurs de la lutte. Votre proximité et la connaissance de vos populations vous placent au cœur de cette mission d'information.

Mes équipes, sous réserve de leur disponibilité, peuvent être sollicitées pour vous appuyer dans la conception de vos campagnes d'informations et actions de sensibilisation de terrain.

En complément, l'ARS finance trois opérateurs de terrain (mobilisation gratuite sous réserve de la disponibilité) pour former vos agents ou conduire des actions auprès de certains publics (sensibilisation dans les écoles, stand d'animation, *etc.*) :

↷ Association CPIE Terres Toulousaines : [CPIE Terres Toulousaines – Agir pour un territoire respectueux des écosystèmes](#)

↷ Association 'Partageons les jardins' : [Partageons les jardins | Accompagnement à la création de jardins partagés à Toulouse](#)

↷ Association DIRE : [Accueil de Dire relais environnement](#)

Le support d'information joint à ce courrier vous explique les modalités pour les mobiliser.

➤ La lutte contre les maladies transmises par les moustiques

La lutte contre les maladies vectorielles revient à l'Agence régionale de santé. Depuis 2020, l'ARS a mandaté un opérateur, dans le cadre d'un marché spécifique, pour mener toutes les actions de terrain en Haute-Garonne. Ainsi, la société ALTOPICTUS est ainsi susceptible d'intervenir sur votre territoire, suite au signalement d'un malade.

Durant la période de surveillance réglementaire du moustique tigre (du 1^{er} mai au 30 novembre), mes services vous contacteront directement, dès la détection d'un malade porteur de virus transmis par ce moustique, avant le début des interventions de terrain. Pour des raisons de santé publique (prévention d'une épidémie), les actions doivent se faire rapidement (moins de 3 jours). Aussi, je vous remercie de prévoir le meilleur accueil aux équipes de notre opérateur ALTOPICTUS.

Protocole d'intervention de l'ARS autour d'un cas d'arbovirose :

Dès la réception d'un signalement d'un cas, l'ARS identifie les sites fréquentés où il a pu être exposé aux piqûres de moustique.

L'ARS active son opérateur de lutte antivectorielle, la société Altopictus. Simultanément, chaque acteur est informé des interventions (mairie, réseau apicole, chambre d'agriculture, préfecture).

L'opérateur organise immédiatement une visite de tous les sites visités par le malade pour informer la population du risque, éliminer les gîtes rencontrés sur les domaines privés et publics et préparer une démosuccion dans un rayon de 150 mètres autour du site identifié, si la présence du moustique tigre est avérée.

Le traitement a lieu en fin de nuit (traitement à pied ou en véhicule selon l'accessibilité des sites). Le traitement peut être restreint par la présence de cours d'eau, de rucher ou de parcelle d'agriculture biologique.

Ces actions de terrain ne concernent que les espaces extérieurs sur les domaines privé et public. Les agents ne pénètrent pas à l'intérieur des habitations. Cette intervention est intégralement prise en charge par l'ARS.

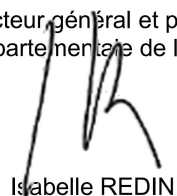
¹ Ministère en charge de l'écologie : [CERTIBIOCIDE](#)

L'ARS met en œuvre sa stratégie de lutte intégrée autour de chaque personne porteuse d'un arbovirus, en associant simultanément tous les moyens de lutte adaptés aux environnements rencontrés et à l'information des personnes sur le risque sanitaire et les moyens de prévention et de protection.

L'ARS réserve les applications d'insecticide à la seule élimination directe des moustiques adultes autour des personnes porteuses d'un virus transmis par le moustique tigre. L'objectif est l'élimination rapide de ces moustiques avant qu'ils ne le transmettent à d'autres personnes. Ce traitement se limite à un rayon de 150 mètres autour des lieux fréquentés par la personne malade (dispersion maximale du moustique tigre).

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Président.e.s des EPCI, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice départementale de la Haute-Garonne



Isabelle REDINI

Copie :

- M. le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne
- M. le Sous-préfet de Muret
- M. le Sous-préfet de Saint Gaudens

